

Effacement de casier judiciaire B2

Par jim2000, le 04/09/2015 à 11:51

Bonjour,

il y a 3 mois j'ai émis un courrier auprès du procureur du TGI près de mon domicile dans le cadre de l'effacement de mon casier judiciaire B2. En effet, j'ai entrepris une démarche professionnelle menant à un poste au sein de la fonction publique. Il y a quelques jours, j'ai reçu la visite de 2 policiers en civil vers 18h-18h30 pour avoir des renseignements sur moi soit-disant dans le cadre d'une enquête de moralité. Il m'ont donné rdv au commissariat avec les papiers demandés mais lorsque je me suis rendu sur place, il n'y avait aucune trace de ce rdv. N'ayant pas eu les noms de ces policiers, je n'ai pas pu avoir plus de détail sur place. Cependant ces policiers avait leurs plaques et l'un d'eux fait parti de la BAC (source sûre). J'aimerais donc savoir si lors de l'enquête de moralité on est convoqué à domicile ou si cela se fait par courrier. Pourriez-vous également m'éclairer sur cette enquête (procédure, contenu) ? En vous remerciant d'avance.

Cordialement.